RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	**ÉPREUVE OBLIGATOIRE EN PONCTUEL** **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** Baccalauréat Général et Technologique - session 2020 **LIVRET CANDIDAT**	**SAUVETAGE**

Référence :

- Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.
- Circulaire n° 2017-058 du 4-4-2017, circulaire qui précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive notamment avec les modifications de protocoles.

Cette brochure présente pour l'Académie de Toulouse, une des activités physiques et sportives retenue pour la session 2020.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées pour l'examen ponctuel terminal concernent : les candidats individuels, scolarisés au CNED ou inscrits dans un établissement hors contrat.

Le contrôle ponctuel terminal s'effectue sur deux épreuves.

Les candidats choisissent un couple d'épreuves indissociables parmi les cinq suivants:

ENSEMBLE N° 1 :	Gymnastique au sol – Badminton en simple
ENSEMBLE N° 2 :	Gymnastique au sol – Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 3 :	Badminton en simple – Sauvetage
ENSEMBLE N° 4 :	Badminton en simple – Demi-Fond (3 x 500 m)
ENSEMBLE N° 5 :	Tennis de table en simple – Demi-Fond (3 x 500 m)

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir leur sécurité.

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec sa convocation et une pièce d'identité.

I. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

- Épreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles (8) chronométré d'une distance de 200m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat. L'épreuve de remorquage du mannequin est reliée au 200 m avec obstacles.
- Le candidat aura le choix du mannequin (enfant ou adulte).
- Le mannequin sera immergé à 2m de profondeur.
- Le temps de remorquage sera de 1min maximum.
- Le candidat communiquera son projet personnel de parcours : la performance chronométrée, le type de mannequin remorqué et la distance de remorquage.

II. CONDITIONS DE L'ÉPREUVE :

- La tenue sera nécessairement adaptée au règlement intérieur du bassin (maillot de bain, bonnet de bain et lunette recommandée).

III. AIDE À LA PRÉPARATION

- Cette épreuve demande une pratique régulière de la natation de distance et également un travail subaquatique et de remorquage.
- Les 3 projets annoncés au début de l'épreuve demandent d'avoir préalablement réalisé cette épreuve dans sa totalité.

IV. COMPÉTENCE ATTENDUE : BOEN n°25 du 21/06/2018

Niveau 4: Conduire rapidement son déplacement sur une distance longue en choisissant son mode de nage, tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, pour remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.

V. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION :

1ère phase : présentation de l'épreuve

- Choix du projet de l'épreuve.
- L'épreuve se déroulera sur un bassin de 25m.

2ème phase : échauffement libre d'une durée de 20 min

3ème phase : passation de l'épreuve

VII. NOTATION : BOEN n°25 du 21/06/2018

La notation de la prestation physique sur 20 points.

- **6 points** : la performance chronométrique.
- **6 points** ; la distance de remorquage et type de mannequin (enfant ou adulte).
- **2 points :** le franchissement des obstacles (+0,25 point par obstacle franchi, une pénalité de - 0,50 point par obstacle saisi ou non franchi).
- **3 points** : la qualité du remorquage.
- **3 points** : la conformité au projet annoncé.

BOEN n° 25 du 21/06/2018

NATATION SAUVETAGE — PRINCIPE D'ELABORATION DE L'EPREUVE

COMPETENCE ATTENDUE

NIVEAU 4 :
Conduire rapidement son déplacement sur une distance longue en choisissant son mode de nage, tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, pour remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour
dont la distance est déterminée par le nageur.

Épreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles chronométré d'une distance de 200m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat.
Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant 8 obstacles à franchir. La disposition des obstacles est différente de celle proposée lors de la période de formation. Ils sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2m. Les modalités de franchissement sont libres. Tout obstacle saisi ou non franchi entraine une pénalité.
Au terme du parcours d'obstacles, et sans arrêt, l'élève remonte en surface le mannequin choisi et immergé à environ 2m de profondeur et le remorque sur une distance choisie, sous forme d'aller-retour en temps limité (1 minute maximum). Pour chaque passage, deux mannequins au moins sont immergés (enfant et adulte); le candidat identifie celui qu'il choisit dans son projet.
Le candidat communique avant le début de l'épreuve son projet personnel de parcours : performance chronométrée, type de mannequin remorqué et la distance de remorquage.

POINTS A AFFECTER	ELEMENTS A EVALUER	NIVEAU 4 non acquis				Degrés d'acquisition du NIVEAU 4							
		Le candidat est hors épreuve (=0/20) si aucun passage subaquatique n'est tenté pour le franchissement des obstacles.											
12/20	Performance chronométrique lors du franchissement d'obstacles.	7'15 et + (G) 8'00 et + (F)	6'45 (G) 7'30 (F)	6'15 (G) 7'00 (F)	5'45 (G) 6'30 (F)	5'30 (G) 6'15 (F)	5'15 (G) 6'00 (F)	5'00 (G) 5'45 (F)	4'45 (G) 5'30 (F)	4'30 (G) 5'15 (F)	4'15 (G) 5'00 (F)	4'00 (G) 4'45 (F)	3'45 et - (G) 4'30 et - (F)
		0,5 pt	1 pt	1,5 pt	2 pts	2,5 pts	3 pts	3,5 pts	4 pts	4,5 pts	5 pts	5,5 pts	6 pts
	Distance de remorquage aller-retour et nature de l'objet remorqué dans le respect du temps imparti.	Dépassement de temps (plus de 5 ") ou arrêt avant la fin du retour Dist<10m	Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour. Mannequin enfant : 10m<dist<15m Mannequin adulte : 10m		Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour Mannequin enfant : 15m<dist<20m Mannequin adulte : 10m<dist<15m	Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour. Mannequin enfant : 20m et + Mannequin adulte : 15m		Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour. Mannequin adulte : 20m		Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour. Mannequin adulte : 25m		Aucun dépassement de temps ni arrêt avant la fin du retour. Mannequin adulte : 30m	
		0 pt	1 pt		2 pts	3 pts		4 pts		5 pts		6 pts	
05/20	Franchissement des obstacles.	+0,25 pt par obstacle franchi Pénalité de 0,5 pt par obstacle saisi ou non franchi											
		- 4 pts				à							+2 pts
	Qualité du remorquage	Mannequin dont les voies respiratoires demeurent rarement émergées.				Mannequin dont les voies respiratoires demeurent le plus souvent émergées				Mannequin dont les voies respiratoires demeurent constamment émergées.			
		0,5 à 1 pt				1,5 à 2,5 pts				3 pts			
03/20	Conformité au projet annoncé. -performance chronométrée (tolérance de + ou - 10") -type de mannequin choisi -distance de remorquage	Le projet diffère totalement		Le parcours réalisé diffère du projet annoncé dans 2 critères sur 3		Le parcours réalisé est conforme au projet annoncé dans 2 critères sur 3				Le parcours réalisé est conforme au projet annoncé dans les 3 critères.			
		0 pt		1 pt		2 pts				3 pts			